

qu'avant la Quatrième Conférence il avait déjà tenté, sous la direction éclairée du Conseil exécutif, de remédier aux difficultés provoquées par la multiplicité des projets, en classant ces derniers selon un ordre de priorité.

Notre proposition ne ferait que confirmer et étendre la ligne de conduite suivie par le Directeur général et le Conseil exécutif, en fournissant à ceux-ci l'autorité morale d'une directive formelle émanant de la Conférence générale.

La résolution du Canada énonce en outre que la Conférence générale devrait décider du choix d'un ou de plusieurs thèmes. En théorie, le thème central approprié de l'UNESCO pourrait comprendre les éléments suivants :

- a) un objectif général;
- b) un des services de l'UNESCO;
- c) une initiative ou un projet particulier;
- d) le groupement de divers objectifs d'un même programme sous une rubrique qui pourrait être utilisée efficacement pour la publicité.

Dans la pratique, toutefois, deux genres de travaux seulement pourraient, à notre avis, servir de thèmes centraux : certaines initiatives ou certains services de l'UNESCO.

La délégation des États-Unis a fait valoir, en séance plénière, l'utilité de grouper autour de quelques objectifs généraux les initiatives de l'UNESCO. Une telle méthode entraînerait sans doute un remaniement considérable des prévisions budgétaires et le chambardement des organes administratifs des divers départements de l'UNESCO. En outre, la question de fixer quelques objectifs importants à l'UNESCO pose des problèmes très difficiles.

Il faudrait de toute nécessité définir ces objectifs fondamentaux en termes vagues dont le manque de réalisme et d'urgence ne saurait frapper l'imagination des masses et rallier l'appui général que nous désirons obtenir. Le public, comme vous le savez, ne se passionne guère pour des exercices ésotériques. Il a besoin, pour s'émouvoir, qu'on lui serve des formules lapidaires, concrètes et précises comme des mots d'ordre.

À cet égard, la solution proposée par le Royaume-Uni, qui consisterait à réunir, sous une même rubrique, les divers projets du programme de l'UNESCO, de façon à doter le Service d'Information de l'UNESCO d'un thème central de publicité, présente beaucoup d'avantages et nous nous y rallions de tout cœur. En effet, notre proposition prévoit exactement ce genre de publicité coordonnée, mais seulement à titre de corollaire à la concentration des objectifs que se propose

l'UNESCO. Il nous semble que nos efforts ne doivent pas être uniquement d'ordre publicitaire, si nous voulons que l'UNESCO soit réellement efficace.

Nous devrions, par conséquent, utiliser comme thèmes centraux certaines initiatives ou certains services de l'Organisation. Il semble beaucoup plus facile de se mettre d'accord sur une initiative déterminée ou sur un certain service de l'UNESCO dont la mise en œuvre constituerait la principale tâche de l'Organisation au cours d'une période donnée, que de s'entendre sur les principaux objectifs permanents. En fait, nous pourrions probablement combiner les thèmes secondaires avec les thèmes centraux, si la chose est jugée souhaitable. Cette attitude essentiellement pragmatique serait sans doute la plus propre à conserver à l'action de l'UNESCO la souplesse qu'elle exige. Si nous optons pour un service en 1951, limitons-nous au service d'échange de personnes puisqu'il a déjà la faveur de la plupart des États membres. D'autre part, s'il paraît préférable de nous arrêter à une seule initiative, bornons-nous à combattre l'analphabétisme dans le monde, puisque le projet relatif au relèvement du niveau d'instruction jouit de l'appui général.

Je cite ces thèmes à titre d'exemples. Nous nous rendons compte évidemment de la difficulté que comporte le choix des thèmes de l'UNESCO mais cela ne doit pas nécessairement nous arrêter si nous comprenons que ce choix ne doit pas forcément porter sur l'initiative la plus importante de l'Organisation. Il suffit qu'elle mérite une attention spéciale. Chacun à son heure, divers projets de l'Organisation pourraient tenir la vedette, ce qui permettrait à l'opinion publique mondiale de prendre conscience en quelques années des buts et des objectifs de l'UNESCO. Ainsi, les traits de l'Organisation, tout comme les fins qu'elle cherche à atteindre, se préciseraient peu à peu, même dans l'esprit des non-initiés.

Le dernier article essentiel de notre projet prévoit que le Directeur général affectera, dans la plus large mesure possible, tous les services de l'Organisation au développement du thème principal. C'est dire que chaque section devra collaborer dans la plus grande mesure compatible avec l'efficacité administrative de son propre domaine. Il ne sera probablement pas nécessaire d'affecter à l'exercice des projets choisis comme thèmes centraux une partie des crédits réservés aux divers départements de l'Organisation, mais on pourra, à l'occasion, détacher provisoirement d'un service à l'autre de l'UNESCO le personnel non spécialisé